



En France, *Carabus variolosus nodulosus* est une espèce ripicole rare et localisée - Cliché R. Coutin – OPIE

RÉGLEMENTATION

Par Pascal Dupont

Évolution de la directive Habitats-Faune-Flore



Atrophaneura jophon

Dans le cadre du traité d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie signé à Athènes, le 16 avril 2003, les annexes de la directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE) ont été modifiées. Le traité entre en vigueur le 1^{er} mai 2004.

■ EN CE QUI CONCERNE LA FRANCE, NEUF ESPÈCES D'INVERTÉBRÉS DOIVENT ÊTRE AJOUTÉES AUX ANNEXES :

ESPÈCE - FAMILLE	ANNEXES II IV	REMARQUES
MOLLUSQUES		
<i>Anisus vorticulus</i> (Troschel, 1834) - Planorbidé	X X	Espèce d'Europe centrale et méridionale. Elle est connue actuellement de l'Est et du Sud-Ouest de la France où les populations sont très localisées. L'espèce vit dans les bras morts riches en végétation de divers fleuves et rivières.
CRUSTACÉS		
<i>Austrapotamobius torrentium</i> (Schrank, 1803) - Asticidé	X	Espèce d'Europe centrale et orientale. Cette écrevisse est présente dans le Nord-Est de la France où elle est rare. Elle vit dans les torrents de montagne. Cette espèce est déjà inscrite à l'annexe V.

ESPÈCE - FAMILLE	ANNEXES II IV	REMARQUES
INSECTES		
■ ODNATES		
<i>Coenagrion ornatum</i> (Sélys, 1850) - Coenagrionidé	X	Espèce eurasiatique en aire disjointe en France avec des populations très localisées en Bourgogne et Rhône-Alpes. La biologie est similaire à celle de <i>C. mercuriale</i> (Charpentier), ruisseaux ensoleillés peu rapides avec de la végétation.
■ COLÉOPTÈRES		
<i>Bolbelasmus unicoloris</i> Schrank, 1798 - Géotrupidé	X X	Espèce d'Europe centrale en limite d'aire en France. À notre connaissance, elle n'est présente qu'en Alsace. Elle creuse des terriers et se nourrit de champignons endogés. Sa biologie est encore peu connue.
<i>Carabus variolosus</i> Fabricius, 1787 - Carabidé	X X	Carabidé d'Europe centrale en limite d'aire en France où nous avons la ssp. <i>nodulosus</i> Creutz. Cette espèce est présente dans l'Est de la France et le Massif central. C'est une espèce ripicole rare et localisée. Le statut taxonomique de <i>nodulosus</i> est actuellement discuté.
<i>Phryganophilus ruficollis</i> (Fabricius, 1798) - Mélandryidé Espèce prioritaire	X X	C'est une espèce eurosibérienne pour laquelle on ne possède que deux données anciennes (avant 1900) dans la Drôme. L'espèce se rencontre dans de vieilles futaies, dans de gros bois cariés fortement décomposés par des champignons.
<i>Rhysodes sulcatus</i> (Fabricius, 1787) - Rhysodidé	X	Espèce eurasiatique présente dans les Pyrénées. Il existe deux données anciennes dans la Lozère et la Savoie. L'espèce est très localisée et se rencontre dans de vieilles futaies et de gros bois cariés.
■ LÉPIDOPTÈRES		
<i>Gortyna borelii lunata</i> Freyer, 1839 - Noctuidé	X X	Taxon méditerranéo-asiatique, dont les populations sont très localisées en France. Les plantes hôtes sont <i>Peucedanum officinale</i> L., caractéristique de pelouses ourlets xérophiles sur substrat calcaire et <i>Thyselinum palustre</i> (L.) (P. Rosset com. pers.) caractéristique de zones de bas-marais alcalins. On rencontre aussi dans la moitié nord de la France, <i>Gortyna borelii borelii</i> (Pierret, 1837) sur <i>Peucedanum gallicum</i> Latourr, caractéristique des pelouses ourlets atlantiques sur substrat acide. Le statut taxonomique de ces deux sous-espèces est actuellement discuté.
<i>Lycaena helle</i> (Denis & Schiffermüller, 1775) - Lycaenidé	X X	Cette espèce eurosibérienne est présente dans les Pyrénées-Orientales, Massif central, Morvan (introduction), Nord-Est de la France. On la rencontre sur <i>Polygonum bistorta</i> L. dans des prairies humides, zones tourbeuses et mégaphorbiaies. Cette espèce est protégée en France

On peut remarquer que certaines espèces sont inscrites en Annexe IV. Cela aura pour conséquence une modification de l'arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en France.

Pour plus de renseignements sur ces changements vous pouvez consulter les sites suivants :

europa.eu.int/comm/environment/nature/habitats_summary.pdf

europa.eu.int/comm/environment/nature/habitats_annex_1-2_4-5_en.pdf

europa.eu.int/comm/enlargement/negotiations/treaty_of_accession_2003/index.htm

Nouveautés à propos de la CITES

La Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite Convention de Washington ou CITES, définit les échanges entre États. Elle encadre, régit, voire interdit le commerce international des espèces menacées, grâce à une implication des États-Parties, via un système de permis et de certificats. Son objectif est de garantir qu'aucune espèce de faune ou de flore sauvages ne fasse l'objet d'une exploitation non durable pour alimenter le commerce international.

Actuellement, environ 5 000 taxons animaux et 25 000 taxons végétaux sont inscrits à la CITES.

Le règlement (CE) n°1497/2003 de la Commission européenne du 18 août 2003 modifie le règlement n°338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de la faune et de la flore sauvages par la réglementation de leur commerce.

Au niveau des insectes, deux ajouts ont été pratiqués dans l'annexe b (= annexe II de la convention de Washington) concernant :

Atrophaneura jophon (Lépidoptère Papilionidé du Sri Lanka)

Atrophaneura pandiyana (Lépidoptère Papilionidé d'Inde)

(Voir www.cites.org/fra/cop/12/prop/F12-P40.pdf pour davantage d'informations sur la proposition de ces espèces)

Les spécimens de ces taxons peuvent être déclarés par leur détenteur dans un bureau de douanes de plein exercice jusqu'en février 2004.

Sites web utiles

- **Droit français :**
www.legifrance.gouv.fr/html/accueil.htm
et plus particulièrement :
l'article 215 du code des douanes
www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=2995079&indice=2&table=LEGI&ligneDeb=1
Arrêté national du 11/12/2001 relatif au transport des spécimens d'espèces protégées
www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOD0150001A
- Secrétariat général de la CITES :
www.cites.org
- Commission européenne / DG environnement / CITES :
europa.eu.int/comm/environment/cites/home_en.htm
- Site TRAFFIC expliquant en français la réglementation communautaire relative aux espèces sauvages : www.eu-wildlifetra-de.org/html/fr/intro.asp